CANADA PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI COWANSVILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 18 décembre 2024, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2 Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3 Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4 Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5 Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Absent (s): Monsieur le conseiller Simon Angers District 1

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général et Mme Julie Lamarche, greffière.

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

710-12-2024 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé de Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu:

De déclarer la séance ouverte à 17h00.

Adoptée à l'unanimité

711-12-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié, en reportant le sujet prévu au point 12.3 à une séance ultérieure:

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
- 5. AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 6.1 Direction générale
- 6.2 Finances et trésorerie
- 6.3 Greffe et affaires juridiques
- 7. RÉGLEMENTATION
- 7.1 Adoption du règlement numéro 1928 décrétant l'imposition des divers taux de taxation, autres compensations ainsi que leur mode de paiement (exercice financier 2025)

- 8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT
- 9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS
- 10. LOISIRS ET CULTURE
- 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES
- 12. RESSOURCES HUMAINES
- 12.1 Embauche d'une employée cadre Greffière de la cour municipale
 Service du greffe et des affaires juridiques
- 12.2 Création d'un poste cadre Coordonnateur(trice) des ressources humaines
- 12.3 Embauche d'un employé cadre Coordonnatrice des ressources humaines Service des ressources humaines **REPORTÉ**
- 13. AFFAIRES NOUVELLES
- 14. DÉPOT DE DOCUMENTS
- 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Étant donné qu'il s'agit d'une séance extraordinaire, une seule période de question aura lieu à la fin de la présente séance, et ce, en conformité avec le Règlement 1797 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

Finances et trésorerie

Greffe et affaires juridiques

RÉGLEMENTATION

712-12-2024

Adoption du règlement numéro 1928 décrétant l'imposition des divers taux de taxation, autres compensations ainsi que leur mode de paiement (exercice financier 2025)

Considérant les dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ c. F-2.1)*;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du 16 décembre 2024 sous la résolution numéro 682-12-2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

Considérant que le règlement a pour objet de fixer les taxes foncières générales et spéciales et les compensations pour l'année 2025;

Considérant qu'il n'y a eu aucun changement entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu:

D'adopter le règlement numéro 1928 décrétant l'imposition des divers taux de taxation, autres compensations ainsi que leur mode de paiement (exercice financier 2025).

Adoptée à l'unanimité

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

LOISIRS ET CULTURE

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

RESSOURCES HUMAINES

713-12-2024

Embauche d'une employée cadre - Greffière de la cour municipale - Service du greffe et des affaires juridiques

Considérant le processus de sélection pour l'embauche d'un employé au poste de Greffière de la cour municipale;

Considérant que la candidature de Julie Caisse a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville, le candidat est assujetti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite politique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De procéder à l'embauche de Julie Caisse au poste de « Greffière de la cour municipale » à compter du 20 janvier 2025, poste cadre de 32,5 heures par semaine, poste permanent, conditionnellement à la réussite d'une période de probation de 6 mois, et suivant les conditions prévues à la Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville et d'établir la rémunération selon l'échelon « 3 » de la classe « 4 ».

De modifier l'annexe B de la Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville afin d'ajouter Julie Caisse à la liste d'ancienneté.

De demander à la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques de procéder au traitement des demandes nécessaires auprès du ministère de la Justice, afin que Julie Caisse obtienne les autorisations nécessaires afin de pouvoir agir à titre de perceptrice des amendes, de greffière, ainsi qu'à titre de juge de paix au sein de la cour municipale commune de Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

714-12-2024

Création d'un poste cadre - Coordonnateur(trice) des ressources humaines

Considérant l'analyse organisationnelle effectuée par le directeur du Service des ressources humaines et les besoins grandissants de la Ville;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la création d'un poste cadre Coordonnateur(trice) des ressources humaines;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

De créer le poste cadre Coordonnateur(trice) des ressources humaines et d'intégrer ce poste à la *Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville*, poste permanent classe 3, à raison de 37,5 par semaine.

De modifier l'annexe A de la *Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville* afin d'ajouter ce poste.

Adoptée à l'unanimité

N.M.

Embauche d'un employé cadre - Coordonnatrice des ressources humaines - Service des ressources humaines

Le présent sujet a été reporté à une séance ultérieure au moment de l'adoption de l'ordre du jour.

AFFAIRES NOUVELLES

DÉPOT DE DOCUMENTS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

715-12-2024

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De lever la séance à 17h01.

Adoptée à l'unanimité

Sylvie Beauregard, mairesse	
Julie Lamarche, OMA, greffière	

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.